

# Restoration de la continuité écologique par remise de la rivière de Poix dans son talweg d'origine à Poix-de-Picardie

## L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Retour du cours d'eau dans son talweg d'origine
Type de milieu concerné	Cours d'eau de tête de bassin
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Bon état des habitats, qualité de l'eau, continuité écologique
Début des travaux	Octobre 2013
Fin des travaux	Octobre 2013
Linéaire concerné par les travaux	430 m

## Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La rivière de Poix
Distance à la source	4,2 km
Largeur moyenne (à pleins bords)	3,5 m avant travaux 4,2 m après travaux
Pente moyenne	5,36 ‰
Débit moyen	0,56 m <sup>3</sup> /s

## Les objectifs du maître d'ouvrage

- Restaurer les habitats aquatiques.
- Rétablir la continuité piscicole et sédimentaire.
- Favoriser les activités de loisir (promenade, pêche, etc.).

## Le milieu et les pressions

La rivière de Poix, affluent des Évoissons et sous-affluent de la Selle, est une rivière de tête de bassin, longue de 11 km. Elle prend sa source dans la commune d'Hescamps. Depuis juillet 2012, ce cours d'eau de première catégorie piscicole est classé en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'environnement. Des espèces inféodées à ce type de milieu sont observées, telles que la truite fario, la lamproie de Planer, le chabot et l'anguille.

Son bassin versant de 93 km<sup>2</sup> est principalement occupé par l'agriculture (56 % de l'occupation du sol). On observe un colmatage important du substrat de la rivière par des matières fines, conséquence du lessivage des terres mises à nu. Ce phénomène impacte la qualité des habitats aquatiques et nuit au développement des espèces inféodées aux rivières de tête de bassin, qui recherchent princi-

## La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Artois - Picardie
Région(s)	Hauts-de-France
Département(s)	Somme
Commune(s)	Poix-de-Picardie



Contexte réglementaire Listes 2 L. 214-17

## Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRAR51
Réf. site Natura 2000	Non concerné
Code ROE	38293



Le tracé encore visible du lit original en fond de vallée de la Poix, en 2013 avant travaux.



Le lit perché de la Poix entre les deux seuils, en 2013 avant travaux.

Bilal Ajouz, Ameva

Bilal Ajouz, Ameva



Bilal Ajouz, Ameva

Le terrassement du lit de la rivière de Poix en fond de vallée en octobre 2013.



Bilal Ajouz, Ameva

La connexion du chenal avec le cours d'eau en octobre 2013.

palement des cours d'eau rapides, bien oxygénés et avec des substrats grossiers.

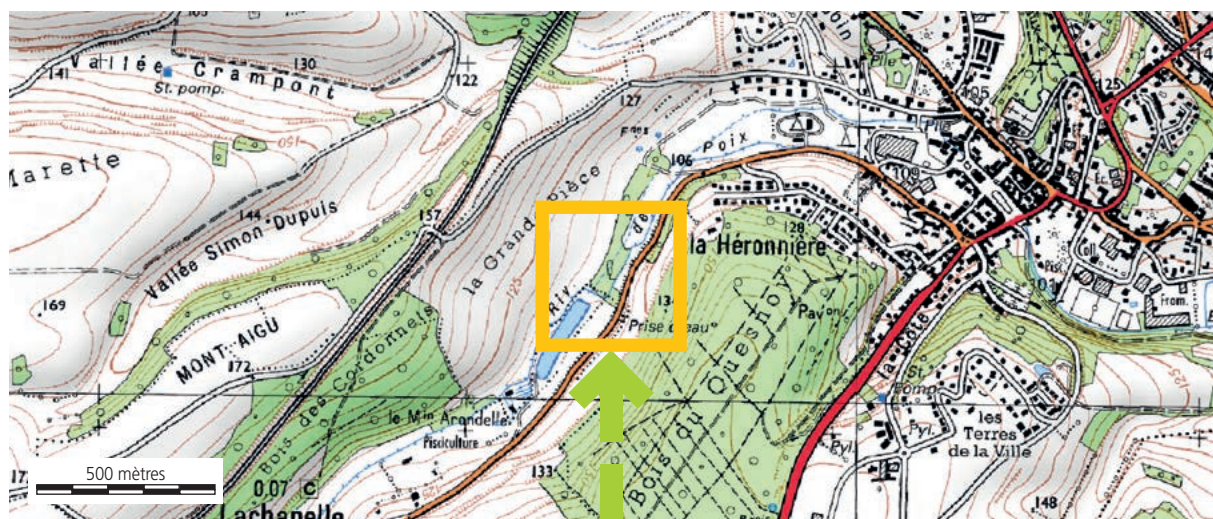
Sur la commune de Poix-de-Picardie, la rivière a été dérivée de son fond de vallée au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Deux seuils ont été construits sur ce lit perché pour envoyer les terres agricoles environnantes. Ces seuils d'une hauteur de 0,6 m et de 0,2 m sont infranchissables par les poissons et créent un remous d'environ 50 m. Aucun usage ne leur est actuellement associé. Ils rompent la continuité écologique, empêchant notamment les salmonidés d'accéder à leurs zones de frayère. Ils ont également des conséquences sur l'hydromorphologie du cours d'eau : arrêt du transport sédimentaire, dépôt de sédiments fins, uniformisation des faciès d'écoulement, etc.

### ■ Les opportunités d'intervention

Le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (Ameva) est créé suite aux inondations de 2001 qui ont causé de nombreux dégâts sur ce territoire. Entre 2008 et 2009, l'Ameva réalise un diagnostic complet des cours d'eau du bassin versant de la Somme et de ses affluents afin de mettre en place un programme d'actions pour lutter

contre les inondations et atteindre les objectifs fixés par la directive cadre européenne sur l'eau. Ce diagnostic met en avant plusieurs problématiques dont le cloisonnement des rivières du bassin de la Somme, facteur d'altération prépondérant de la qualité et de la fonctionnalité des milieux aquatiques. Suite à cela, plusieurs plans de gestion émergent dont celui porté par l'Association syndicale autorisée de la Selle (ASA de la Selle, maître d'ouvrage sur cette opération), pour une durée de cinq ans (2011-2015). La restauration de la continuité écologique de la rivière de Poix fait partie des actions inscrites dans ce plan de gestion. De plus, le classement, depuis 2012, de la rivière en liste 2 (art. L. 214,17) oblige les propriétaires d'ouvrage à rétablir la continuité écologique dans un délai de cinq ans.

Afin d'y remédier et de restaurer les fonctionnalités de la rivière sur la commune de Poix-de-Picardie, l'action de remise du cours d'eau dans son lit d'origine est privilégiée à un simple effacement des petits seuils. L'ASA de la Selle et l'Ameva rencontrent la commune (propriétaire des parcelles en fond de vallée), l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA, gestionnaire du



IGN - Scan25®

cours d'eau) et les propriétaires concernés afin d'obtenir leurs autorisations pour réaliser cette opération. Les propriétaires des ouvrages n'ont plus aucun intérêt à les conserver. Le passage du cours d'eau sur les parcelles communales est également bien accepté par la commune et l'AAPPMA, qui voient dans cette opération une valorisation des terrains (création d'un lieu de promenade) et du site de pêche.

### ■ Les travaux et aménagements

Les travaux débutent en octobre 2013. L'ancien lit en fond de vallée est tout d'abord déboisé, désencombré, nettoyé et terrassé. Le terrassement consiste à élargir légèrement le lit et à reprofiler les berges en pente douce afin d'améliorer la connexion latérale et de diversifier les habitats.

Après le terrassement, une pêche de sauvetage est menée sur le lit perché avant la mise en eau du nouveau lit. Cette mise en eau nécessite l'ouverture d'une prise d'eau, créée mécaniquement, avec la mise en place d'un peigne au niveau du point de dérivation vers le lit perché pour dévier les eaux vers le lit en fond de vallée. L'ensemble du débit de la rivière étant destiné à transiter par le nouveau lit, le lit perché est mis à sec et sa partie amont est comblée. En mesure d'accompagnement, la fonctionnalité du nouveau lit est améliorée par recharge sédimentaire sur 400 m<sup>2</sup> afin de restaurer les frayères salmonicoles. Les berges sont végétalisées par plantation d'arbustes et d'hélophytes.

### ■ La démarche réglementaire

- Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau :
  - 3.1.2.0 : Modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou de dérivation d'un cours d'eau.
  - 1.2.1.0 : Dérivation de cours d'eau et de sa nappe d'accompagnement.

### ■ La gestion

Pour entretenir le site, les berges seront débroussaillées et les embâcles enlevés dans le cadre d'opérations annuelles d'entretien courant par l'ASA de la Selle.

### ■ Le suivi

Aucun état initial n'est fait sur cette action. Seule la pêche de sauvetage dans l'ancien lit permet d'identifier les espèces présentes avant travaux.

La description de l'état post travaux a été réalisée grâce à un échantillonnage de poissons sur une station située au centre du nouveau lit. Ce suivi est réalisé en partenariat dans le cadre du *Piscipôle* (réunissant l'Ameva et la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection



Bilal Aqouz, Ameva

La mise en eau de la rivière de Poix, en octobre 2013.

du milieu aquatique de la Somme (FDAAPPMA 80) en 2014, soit huit mois après les travaux, et en 2015, deux ans après les travaux. Le suivi sera reconduit tous les deux ans.

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) complète le suivi biologique avec des prélèvements de diatomées et de macroinvertébrés benthiques en septembre 2014, soit onze mois après les travaux. Ces prélèvements, qui seront reconduits en 2016 ou en 2017, sont faits sur la partie amont et aval du nouveau lit restauré.

Un suivi visuel est également mené par l'ASA de la Selle afin d'observer les modifications hydromorphologiques.

### ■ Le bilan et les perspectives

Les travaux ont permis de replacer le cours d'eau dans son fond de vallée, de restaurer la continuité piscicole de la rivière de Poix sur 2,1 km grâce au contournement des deux ouvrages, d'améliorer le transit sédimentaire et de restaurer les habitats sur 450 m.



Bilal Aqouz, Ameva

La rivière de Poix en fond de vallée, en février 2014 après travaux.

## Les coûts

En euros HT

Coût de l'étude préalable	Non concerné
Coût des acquisitions	Non concerné
Coût des travaux et aménagements	18 100 €
Coût du suivi	Pris en charge par les partenaires
Coût de la valorisation	Non concerné
<b>Coût total de l'action</b>	<b>18 100 €</b>

### Partenaires financiers et financements :

80 % du financement pris en charge dans le cadre du Plan Somme : Agence de l'eau Artois - Picardie : 50 %, Conseil régional de la Picardie : 15 %, Conseil départemental de la Somme : 15 %  
Association syndicale autorisée de la Selle : 20 %

### Partenaires techniques du projet :

Onema, Fédération départementale de pêche 80, DREAL 80, Direction départementale des territoires et de la mer 80.

Peu de temps après les travaux, le nouveau linéaire de cours d'eau a rapidement été colonisé par les poissons et les macroinvertébrés benthiques. Le suivi piscicole montre que le nombre d'individus a fortement augmenté pour la plupart des espèces (lamproie de Planer, chabot et épinochette) entre 2014 et 2015. Cette augmentation de la population est le signe que le nouveau lit possède une bonne capacité d'accueil et des habitats diversifiés. Seule la truite fario est absente en 2015, alors que celle-ci était présente en 2013 et en 2014 dans le lit originel en fond de vallée. Depuis la restauration, les lâchers de truites par l'AAPPMA ont été arrêtés pour évaluer l'effet des travaux et la recolonisation naturelle du nouveau milieu. Cette modification de gestion est l'une des explications à l'absence de cette espèce. La recolonisation devrait se faire naturellement d'ici quelques années.

Les résultats du suivi post travaux sur la macrofaune benthique et sur les diatomées montrent une bonne qualité mais probablement surestimée à cause de l'absence de plusieurs taxons polluosensibles.

### Les points faibles de l'action sont :

- le colmatage progressif sur les zones de recharge sédimentaire ;
- une pente trop forte au niveau de la connexion entre le lit perché et le lit en fond de vallée ; un terrassement complémentaire est prévu au niveau de la prise d'eau où la pente post-travaux est trop élevée ;
- le rempoissonnement réalisé par l'AAPPMA locale en 2014 qui a biaisé les mesures sur cette année.

### Les points forts de cette opération sont :

- la bonne concertation entre les différents partenaires techniques et les propriétaires des terrains ;
- la meilleure attractivité du site pour les pêcheurs et les promeneurs ;
- la définition et la mise en œuvre du programme global de travaux.

L'ASA de la Selle continue ces actions de restauration des milieux aquatiques inscrits dans son programme d'actions. Ce dernier touche à sa fin et sera renouvelé en 2016.

## La valorisation de l'opération



Les aménagements ont été valorisés par la création d'une promenade rendant le site plus accessible au public et plus attractif pour la pêche. Le site est d'ailleurs devenu un parcours de pêche patrimonial avec remise à l'eau obligatoire.



Des visites de chantiers ont été organisées par l'Ameva, l'Agence de l'eau ou le conseil départemental de la Somme pour sensibiliser les acteurs du territoire. Le site a également fait l'objet de la visite d'une délégation polonaise pour illustrer les actions de restauration écologique des cours d'eau poursuivies sur le territoire.



- *État d'avancement des plans de gestion et renouvellements.* Syndicat Mixte AMEVA. 18 mars 2015, 8 pages.
- *Restauration de la continuité hydro-écologique - Renaturation du lit en fond de vallée de la Poix à Poix-de-Picardie.* Syndicat Mixte AMEVA. Décembre 2013, 4 pages.
- *Résultats des pêches électriques réalisées sur le département de la Somme.* FDAAPPMA 80. 2014, 4 pages.

Maîtres d'ouvrage	ASA de la Selle Assistance à maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte Ameva
Contact	ASA de la Selle Mairie, 80160 Lœuilly EPTB Somme Ameva 32, route d'Amiens, 80480 Dury eptbsomme@ameva.org